

Procès-verbal de la réunion tenue le jeudi 02 février 2017 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Fabrice WEISE, Président – Francis MERCIER – Xavier SWERTVAEGHER – Mike SARRAZIJN – Pierre LEDENT, Secrétaire.

Approbation PV

Le PV de la réunion du 22-12-2016 est approuvé.

Championnat 2016-2017

La CSWP entérine les résultats des journées 16 (WE 06-07-08/01/2017) à 18 (WE 20-21-22/01/2017)

Match reporté SD 627 Antwerpen – Gentse du 13-01-2017

Suite aux intempéries le match a dû être reporté.

Du fait que le club d'Anvers n'a pas su trouver une date de libre, le club d'Anvers déclare forfait pour le match.

La Commission Sportive décide :

Le club d'Anvers perd le match par forfait avec le score de 0-5 et sans frais.

Match SHIII 355 Roulers La Louvière B du 28-01-2017

Le club de La Louvière B s'est présenté au match pour 20h15 au lieu de 18h35.

Fin du mois d'Août, le club de Roulers a demandé de modifier l'heure du match.

Le secrétaire a entériné ce changement, a effectué le changement sur le site WPOOnline et dans les désignations d'arbitre.

Le Secrétaire fait remarquer qu'il ne retrouve pas l'envoi du mail de la confirmation du changement d'heure aux clubs.

Après avoir consulté les clubs concernés, la Commission Sportive décide :

Le match sera rejoué à une date en semaine proposée par le club de Roulers.

Mail du club de Gentse du 30-01-2017

Dans son mail, le club de Gentse fait remarquer que certains joueurs passent d'une division inférieure à une division supérieure et ensuite retournent dans la division inférieure.

Cela peut avoir une répercussion sur le déroulement de la compétition en SH II.

La Commission Sportive reconnaît qu'elle a fait une erreur dans son PV du 06-09-2016 en reconnaissant qu'il y avait une erreur dans le règlement sportif FRBN sur ce point.

Il y a toutefois un manque de clarté sur ce point dans le règlement sportif.

La Commission Sportive décide de faire appliquer la règle suivante à partir du 10/02/2017 :

Tout joueur Senior inscrit sur une feuille de match d'une Division ne pourra plus être inscrit par après sur une feuille de match d'une Division inférieure durant la même saison.

Cette précision sera ajoutée dans le Règlement Sportif de la FRBN

Audition du Club de KWK concernant les dimensions du champ de jeu

Le club de KWK a été convoqué par lettre recommandée envoyée le 19-01-2017 et n'est pas présent.

Le président prend contact avec le responsable water-polo du club qui après d'être renseigné auprès du secrétaire générale du club, nous informe que ce dernier n'avait pas encore été cherché le recommandé à la poste.

RÉDACTION	APPROBATION
24-02-2017	30-11-2017

Le responsable water-polo de KWK nous confirme que le club joue dans un champ de jeu d'une longueur de 26m depuis le début du championnat malgré qu'il ait indiqué sur le formulaire d'inscription que la longueur était de 30 m.

La Commission Sportive constate que l'article CBWP 08.3 n'a pas été respecté et demande à la Fédération l'application de l'amende pour non-respect des règles de la Commission Sportive.

La Commission Sportive demande au club de KWK de faire une demande de dérogation avant le début du second tour pour la longueur du champ de jeux.

Divers

Consignes pour les reports de match suite à intempéries ou cas de force majeur

Mr Swertvaegher propose d'appliquer le schéma que vous retrouverez en annexe de ce PV.

Après quelques adaptations, la Commission donne son accord.

Communication vers les clubs

Le Président va voir avec WPOne s'il n'y aurait une possibilité de communiquer vers les clubs à l'aide de la page de garde du site WPOne.

La Commission Sportive a déjà la possibilité de faire passer des informations via la page Facebook « Belgian Waterpolo » toute fois il faut la faire connaître à tous les clubs.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT
Secrétaire**

Prochaine réunion :

Judi 02-03-017 – 17h45 – Bruxelles, Bureau Fédéral

RÉDACTION	APPROBATION
24-02-2017	30-11-2017

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be